

**OBJET:**  
**EFFECTIF COMMUNAL  
AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2023**

Certifie le caractère exécutoire pour  
avoir été transmis en  
Sous-Préfecture le 20.12.2022 et  
publié (ou notifié) le 21.12.2022.



Cette présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours auprès du  
Tribunal Administratif dans un délai  
de 2 mois à partir de sa publication  
(ou notification).

Pour le Maire empêché,  
L'Adjoint délégué

VILLE DE BRUAY SUR L'ESCAUT

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt deux, le Treize Décembre à 18 heures 00, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis Salle Polyvalente sur la convocation qui leur avait été adressée par le Maire, conformément à l'article 48 de la loi du 5 avril 1884.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

**PRESIDENCE de** : Madame Sylvia DUHAMEL, Maire

**Étaient présents** : Mme DUHAMEL Sylvia, M. LEMAIRE Pascal, M. BROGNIET Patrick, Mme CARRE Danyla, M. LEGRAND Francis, M. DECROIX Patrick, Mme GILBERT Stéphanie, M. DRUESNE Patrick, Mme DUPUIS Michèle, Mme GILSON Emmanuelle, M. WALCZAK Sylvain, Mme MENDOLA Nunziata, M. AULOTTE Jean-Luc, Mme LEROUX Christiane, Mme PAGLIA Sylvia, M. GUIDEZ-EL HILAL Slimane, Mme LEROY Véronique, M. RICHEZ Régis, M. DELCOURT Benjamin, Mme CANIAU Nathalie, M. MOULIN Jérôme, M. GOSTIAUX Philippe, M. LECLERCQ Jacques, M. MUSY Frédéric

**Conseillers ayant donné procuration** :

Mme LUDOVISI Brigitte procuration M. DRUESNE Patrick  
M. BIGAILLON Laurent procuration M. BROGNIET Patrick  
Mme DELGARDE Marie-Tiphaine procuration M. LEMAIRE Pascal  
M. LEMAY Frédéric procuration procuration Mme LEROUX Christiane  
Mme. BELABDLI Angélique procuration Mme MENDOLA Nunziata  
Mme VANDEPUTTE Valérie procuration M. DECROIX Patrick  
M. MORTREUX Albert procuration Mme DUHAMEL Sylvia  
**Absents excusés** : M. BÉCOURT Julien – Mme DYTRYCH Anne

**OBJET: EFFECTIF COMMUNAL AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2023**

Le Conseil Municipal,  
Vu la délibération du 30 juin 2022 fixant l'effectif des agents communaux au 1<sup>er</sup> juillet 2022,  
Vu l'adaptation nécessaire au 1<sup>er</sup> janvier 2023,  
Vu l'avis favorable et unanime du comité technique du 22 novembre 2022,  
Vu l'avis favorable et unanime de la commission du personnel du 6 décembre 2022,

**DECIDE de :**

**Supprimer les 7 postes suivants :**

- 1 d'attaché
- 1 d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 1 d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 d'adjoint administratif
- 1 d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 d'adjoint technique TNC 27 h
- 1 d'adjoint technique TNC 20 h

**Maintenir les 10 postes suivants :**

- 1 d'attaché principal
- 1 d'attaché
- 1 d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 1 d'adjoint d'animation
- 1 d'adjoint du patrimoine
- 1 d'agent de maîtrise
- 2 d'adjoint technique
- 1 de brigadier-chef principal
- 1 de gardien-brigadier

.../...

L'effectif communal est présenté dans le tableau des effectifs annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont adopté la présente délibération décrite comme ci-dessus à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Pour le Maire empêché,  
L'Adjoint délégué

Sylvia DUHAMEL.